

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Nombre de conseillers
élus :

19

Conseillers en fonction :

17

Conseillers

présents :

12

13 à partir du point 2

14 à partir du point 9

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2011 à 20h00 Convocation du 10 juin 2011

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE– Chantal BRICOUT – Isabelle JASKULA –Pierre NOIROT - André MORDENTI- Colette ROTTIER - Maurice BOYE -Odile ANNEN LACOMBE – Séverine COURTOIS SENE- Victorien NICOLAS – Sophie DIAMANTINI (à partir du point 9) – François VALENTIN- Angélique JOLY (à partir du point 2) – Vincent BEMER.

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ –Bernard MULLER –Angélique JOLY (jusqu'au point 2)- Sophie DIAMANTINI (jusqu'au point 9)- Joël XOLIN -.

Absents non excusés :

Procurations : de M. Arnaud DEVILLEZ à Mme GANSOINAT-RAVAINE.; de M. Bernard MULLER à M. Maurice BOYE ; de Sophie DIMANTINI à Victorien NICOLAS ; de Angélique JOLY à Pierre NOIROT ; de Joël XOLIN à Séverine COURTOIS SENE.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

Point Spécial : désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs:

Rapporteur : Mme la Maire

-vu l'arrêté n°2011-DLP/1 – 222 du 23 mai 2011

Il a été procédé en ce jour à la désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales 2011.

Il a fallu désigner 5 délégués et 3 suppléants

Ont été désignés délégués :

- Mme Odile ANNEN LACOMBE
- M. François VALENTIN
- M. Victorien NICOLAS
- M. Maurice BOYE
- M. Joël XOLIN

Ont été désignés suppléants :

- Mme Chantal BRICOUT
- Mme Séverine COURTOIS SENE
- M. Vincent BEMER

Point n° 0 : Information :

Rapporteur : Mme la Maire

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser le retrait du point n° 10 « remboursement trop perçu – loyer local dépendances du château »

Point n° 1 : Autorisation d'encaissement de chèque :

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant de 685.67 € correspondant au règlement du sinistre de la porte d'entrée du périscolaire.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser l'encaissement du chèque ci-dessus présenté.

Point 2: Vote du Compte administratif 2010 (correction)

Rapporteur : M. François VALENTIN

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2121-14 du CGCT
- Hors de la présence de Mme la Maire, sous la présidence de M. VALENTIN, 1er adjoint, il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	958 470.73 €
Recettes	1 112 245.95 €
Excédent de clôture :	134 450.05 €

Investissement

Dépenses	425 447.28 €
Recettes	993 261.08 €
Restes à réaliser :	en dépenses : 734 897.33 €
	en recettes : 270 663.05 €
Besoin de financement :	220 054.02 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2010 présenté.

Point 3: Affectation du résultat de fonctionnement 2010 (correction).

Rapporteur : M. François VALENTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		958 470,73 €
Recettes		1 112 245,95 €
Résultat reporté	excédent	134 450,05 €
soit un résultat	excédent	288 225,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		425 447,28 €
Recettes		993 261,08 €
Résultat reporté	déficit	-323 633,54 €
soit un résultat	excédent	244 180,26 €
Restes à réaliser	dépenses	734 897,33 €
	recettes	270 663,05 €
	déficit	-464 234,28 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, un besoin de financement de 220 054.02 €		

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 du BP 2011 : 220 054.02 €
- au compte 002 : 68 171.25 €(soit 288 225.27 – 220 054.02)

Point 4: décision modificative BP 2011

Rapporteur : M. François VALENTIN

Afin de régulariser l'opération d'investissement n°20 « MATERIEL », débitrice de 639.71 € il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le virement d'une somme de 1000 € du chapitre 20 « dépenses imprévues » vers l'opération 20.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser le virement d'une somme de 1000 € du chapitre 20 « dépenses imprévues » vers l'opération 20.

Point 5: vente terrain futur collège

Rapporteur : Mme La Maire

- vu le PV d'arpentage n°193

La commune de Verny est propriétaire d'un terrain cadastré section 03 parcelle 346 d'une contenance totale de 5 ha 08 a et 11 ca situé « pièce de Thiebaut père », ainsi que de 2 autres parcelles section 03 N°291 (de 4 a 66 ca) et 289 (de 54 ca).

Le conseil Général souhaite acquérir une partie de ce terrain pour la construction du futur collège ainsi que les 2 autres parcelles.

Un PV d'arpentage a été réalisé.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité - d'autoriser la cession à l'euro symbolique :

- * de la parcelle cadastrée section 03 parcelle 356/95 d'une contenance de 2 ha 69 a et 80 ca,
- * de la parcelle 291 de 4 a 66 ca
- * et de la parcelle 289 de 54 ca,

au profit du Département de la Moselle pour la construction du futur collège (pour une surface totale de 2 ha 75 a).

-d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents liés à cette cession.

Point 6 : prime d'été du personnel communal

Rapporteur : Mme la Maire

- vu l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale
- vu le budget primitif 2011

Suite à la résiliation en 2011 du CNAS, il est proposé aux membres du conseil, l'instauration d'une prime « d'été » au profit du personnel communal.

Cette prime serait fixée à 175 € Brut pour un agent à temps complet et calculée au prorata des heures de travail.

Ainsi à titre d'exemple, un agent à 35h toucherait 175 € brut et un agent à 24h toucherait 120 € brut.

Critères d'attribution :

- Elle sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux emplois contractuels. Les contractuels se verront attribuer une prime forfaitaire annuelle de 100 € brut.
- Cette prime sera modulée en fonction du taux d'absentéisme, ainsi au-delà de 3 arrêts de travail, elle sera réduite de 30%.
- Cette prime sera versée en juin de chaque année à compter de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une prime d'été au personnel communal, dans les conditions ci-dessus définies.

Point 7 : demande de subvention régionale – centre Faber

Rapporteur : M. Victorien NICOLAS

La Région Lorraine a mis en place, le Contrat d'Appui au Développement des Territoires (CADT). Ce contrat, qui serait signé pour une durée de 3 ans, serait élaboré sur la base d'un diagnostic avec les élus et servirait de support aux différents budgets de la Région pour financer des projets de développement du territoire, des projets dits « structurants ».

Au titre des CADT, il est demandé aux membres du conseil, d'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention pour la mise en conformité et la réfection partielle du centre Faber au titre de la programmation 2011.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention, à la Région Lorraine, pour la mise en conformité et la réfection partielle du centre Faber au titre du CADT, programmation 2011.

Point 8: demande de subvention régionale - Grange

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Dans le cadre des Contrats d'Appui au Développement des Territoires (CADT) de la Région Lorraine, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention pour la réhabilitation de la Grange au titre de la programmation 2011.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention à la Région Lorraine, pour la réhabilitation de la Grange au titre du CADT, programmation 2011

Point 9 : demande de subventions – sorties scolaires

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Au cours de l'année scolaire, l'école organise un certain nombre de sorties scolaires:

- ⊙ - CE2 et CM1 : Journée OCCE à Amnéville le 17 juin 2011 (48 élèves)
- ⊙ - petite et moyenne section de maternelle: visite du zoo d'Amnéville le 7 juin 2011 (52 élèves)
- ⊙ - cycle 2: découverte des moines de Gorze les 24 et 27 mai 2011 (87 élèves)
- ⊙ - CE2, CM1 et CM2 : visite du Moulin de Buding le 20 juin 2011 (46 élèves)

Pour le financement de ces différentes sorties, il est demandé aux membres du conseil, l'octroi d'une subvention de 8.50€ par élève soit 1980.50 € (pour 233 élèves) ainsi que la prise en charge financière du transport pour la visite au collège Paul Verlaine à hauteur de 190 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme totale de 2170.50 € au profit de la coopérative scolaire en participation aux différentes sorties scolaires ci-dessus mentionnées.

Point n°10 : remboursement trop perçu – loyer local dépendances du château

Rapporteur : Mme la Maire

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

POINT RETIRE

Point n° 11 : travaux nouvelle gendarmerie :

Rapporteur : Mme La Maire

Vu la délibération en date du 2 septembre 2010,

Par délibération en date du 2 septembre 2010, le conseil a donné son accord pour la prise en charge financière des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour l'alimentation de la future gendarmerie. Le montant de l'extension à charge de la commune était initialement de 14 715.12 € HT. Suite à une modification de la facture le montant est désormais de 14756.88 € HT. Il est demandé aux membres du conseil d'en autoriser la prise en charge financière.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge financière des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour l'alimentation de la future gendarmerie pour un montant total de 14 756.12€

Point n° 12 : avenant dépendances du château – ELEC57 :

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Pour le marché «rénovation des dépendances du château», Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°1 correspondant à la modification des coordonnées bancaires de l'entreprise et toutes les pièces s'y rapportant avec la Ste ELEC57.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°1 correspondant à la modification des coordonnées bancaires de l'entreprise et toutes les pièces s'y rapportant avec la Ste ELEC57.

Point n° 13 : avenant contrat COFELY:

Rapporteur : M. Victorien NICOLAS

Le contrat COFELY (fourniture d'énergie des bâtiments communaux) arrivera à expiration au 30/06/2011. Souhaitant faire appel à un intervenant extérieur pour l'étude de nos besoins et la rédaction d'un nouveau marché, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme La Maire à passer un avenant avec la Sté COFELY pour prolonger jusqu'au 31 octobre 2011, le contrat afin de permettre l'étude des besoins de la collectivité, la rédaction et l'attribution du marché de fourniture.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à passer un avenant de prolongation de durée avec la Sté COFELY dans les termes ci-dessus mentionnés.

Point n° 14 : avenant contrat balayage:

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le contrat de balayage signé le 1^{er} mars 2008 avec la société SITA LORRAINE, est arrivé à expiration. Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme la Maire à passer un avenant de prolongation de durée de ce présent contrat, jusqu'au 31 décembre 2011, avec la Sté SITA LORRAINE.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à passer un avenant de prolongation de durée jusqu'au 31 décembre 2011, avec la Sté SITA LORRAINE.

Point n° 15 : résiliation CNAS:

Rapporteur : Mme la Maire

Faute de rentabilité et après avis pris auprès de l'ensemble du personnel communal, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme la Maire à résilier, au 1^{er} janvier 2011, le contrat d'adhésion n° 57708001/87217 qui nous lie au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à résilier, au 1^{er} janvier 2011, le contrat d'adhésion de la commune de Verny au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

**Fait et délibéré à Verny,
Les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 20 juin 2011
Mme La Maire**